



MISSION BERN – APPEL NATIONAL AUX DONS
ENSEMBLE, SAUVONS NOTRE PATRIMOINE !

www.fondation-patrimoine.org

CONTACT PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE
Directrice presse & presse événementielle
Laurence Lévy

Téléphone :
01 53 67 76 05


Mail :
laurence.levy@fondation-patrimoine.org


Adresse :
23-25, rue Charles Fourier
75013 Paris

Site :
www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

 facebook.com/fondationdupatrimoine

 @fond_patrimoine

 @fondationdupatrimoine



FONDATION
DU PATRIMOINE

MISSION
STEPHANE
BERN

PARTOUT EN FRANCE

LA FONDATION
DU PATRIMOINE ROUVRE

LES PETITS MUSEES,
SAUVE LES MOULINS,
ET LES LAVOIRS,
RÉNOVE LES THÉÂTRES
DÉSFFECTÉS
ET LES CLOCHERS
QUI S'EFFONDRENT...

**Ensemble,
sauvons
notre
patrimoine !**

Donnez à la Fondation du patrimoine
www.fondation-patrimoine.org

EN PARTENARIAT AVEC



MÉCÈNES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE



JCDecaux

Dans le cadre de la mission confiée à Stéphane Bern par le Président de la République lors des dernières Journées européennes du Patrimoine, la Fondation du patrimoine lance « Ensemble, sauvons notre patrimoine ! », une vaste campagne nationale de crowdfunding. Si le Loto du Patrimoine est une excellente nouvelle, le montant collecté sera malheureusement insuffisant pour protéger l'ensemble des sites identifiés. Cet appel au mécénat populaire a ainsi pour but d'aider davantage de projets retenus pour le Loto du patrimoine, et de manière encore plus significative. C'est grâce à la mobilisation de tous nos concitoyens que nous pourrons sauver notre patrimoine !

Tous les dons, pour lesquels la Fondation du patrimoine émettra un reçu fiscal, se font à l'adresse www.fondation-patrimoine.org.

PARTOUT EN FRANCE, NOTRE PATRIMOINE EST EN DANGER

Châteaux, églises, moulins, théâtres, fontaines, ... ont besoin de vous ! Sauver le patrimoine, c'est développer l'économie locale, lutter contre les inégalités entre les territoires, créer et protéger les emplois : la mission Stéphane Bern est une chance pour tous.



Les dons reçus dans le cadre de cette souscription nationale permettront d'abonder le fonds dédié au patrimoine en péril, qui accueillera parallèlement la part revenant à l'Etat du Loto du Patrimoine.

FAIRE UN DON : LES AVANTAGES FISCAUX

Les dons effectués à la Fondation du patrimoine sont déductibles :

- ▶ de l'IRPP à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable ;
- ▶ de l'IFI à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € ;
- ▶ de l'IS, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

La Fondation du patrimoine fera parvenir immédiatement un reçu fiscal aux donateurs. Pour faire un don, cliquez ici : www.fondation-patrimoine.org.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Organisée autour de ses 22 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de plus de 560 délégués bénévoles qui œuvrent chaque jour à la préservation de ce patrimoine de proximité.

Avec **plus de 27 000 projets publics et privés soutenus** depuis sa création, elle participe activement au renforcement de l'attractivité des territoires en devenant, au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes. Le mécénat populaire qui fait appel à la générosité publique est l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine, qui en 2017 a collecté 14,6 millions d'euros grâce à la générosité de 40 000 donateurs.

Actuellement, la Fondation du patrimoine porte plus de 2 600 projets ouverts aux dons sur son site Internet.